

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 17 octobre 2025****CONVOCATION**

Date : 10 octobre 2025

Affichée le : 10 octobre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 32

Pouvoirs : 6

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

24 octobre 2025

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

Mme Agnès TELLIER Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY
M. François DELAIS Pouvoir à M. Julita SALBERT
Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET
M. Julien DOLFI Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
A partir de 20h 00 Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-10-10

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE AE 5 SISE AU LIEU-DIT MARAIS DU LARY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la convention de surveillance et d'interventions foncières avec la SAFER en date du 29 mars 2024.

Vu le courrier d'information de la SAFER concernant ce dossier en date du 16 juillet 2024.

Vu la proposition d'acquisition de la commune par courriel en date du 28 février 2025.

Vu la réponse par mail du 28 février 2025 du propriétaire rapportant son accord pour procéder à la vente de ladite parcelle à la Mairie aux conditions proposées.

Considérant que la commune souhaite acquérir un terrain non bâti, cadastré AE 5, d'une contenance de 763 m², situé au lieu- dit Marais du Lary, propriété Monsieur DJAMA Mohamed, moyennant le prix principal de 2.371,50 euros.

Considérant que ladite parcelle, non constructible, est localisée en zone naturelle et forestière dans notre Plan Local d'Urbanisme, et, est frappée d'une servitude d'Espaces Boisés Classés.

Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune entend garantir la pérennité d'un foncier qui conservera sa vocation actuelle d'espace boisé au sein de la forêt de L'Isle-Adam. Il est envisagé de céder ladite parcelle par la suite à l'ONF.

Après avis de la Commission des Finances en date du 7 octobre 2025.
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition par la ville de la parcelle AE 5 au prix de deux mille trois cent soixante et onze euros et cinquante centimes (2371,50 euros).
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.
- **charge** notre notaire de la rédaction de tous les actes à venir.

Pour extrait certifié conforme,


Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT